



DECLARATION LIMINAIRE CHSCT du 28/06/2019.

Monsieur le Président,

Ce CHS-CT se tient dans le contexte le plus difficile, anxiogène, conflictuel et violent de l'histoire du Ministère des Finances.

Dans toutes les Directions, les résultats de l'Observatoire interne se dégradent. Une majorité d'agents pensent que leur administration évolue dans le mauvais sens, estiment que le rythme des réformes est trop rapide et qu'ils travaillent dans l'urgence en permanence. Ils sont également insatisfaits de la reconnaissance de leur travail.

Au sein de la DGDDI, le conflit, interrompu suite à la signature d'un accord le 17/05/2019, est le signe d'une colère accumulée depuis de nombreuses années aux Douanes. Mais cet accord ne se suffit pas à lui-même car beaucoup de menaces pèsent sur les missions des Douanes comme le transfert de leurs missions fiscales à la DGFIP et une privatisation du recouvrement forcée via une agence.

De son côté, la DGFIP est confrontée à un véritable tsunami lancé le 06 juin dernier avec la publication du projet mortifère de la géographie revisitée. Malgré l'ampleur du projet et des conséquences prévisibles sur la santé des agents, la DRFIP n'a pas jugé utile de le présenter à ce CHS-CT. Ce sont les représentants du personnel au CHS-CT qui en ont demandé le rajout à l'ordre du jour.

En Seine-Maritime, les services actuels de la DRFIP, et en particulier les trésoreries (46 à ce jour) forment un maillage territorial qui permet un accueil généraliste de proximité, tout au long de la semaine, tout au long de l'année.

La suppression de la totalité des trésoreries, de 5 Services des Impôts des Entreprises sur 8 et de 3 Services des Impôts des Particuliers sur 9 d'ici 2022 est annoncée. Sont mis en place 17 Services de Gestion Comptables (SGC), des conseillers aux collectivités locales (sorte de VRP de la DGFIP) et des accueils dits de proximité. De plus, certains services sont délocalisés de façon arbitraire pour participer à cette occupation illusoire du territoire.

Tous ces projets auront des conséquences sur la vie professionnelle et la vie personnelle des agents. Il est à craindre un impact dramatique et inévitable sur leur santé. Il serait bon que les Directeurs se rappellent de leur responsabilité pénale à cet égard !

Car oui, derrière les chaises et les emplois budgétaires, il y a des femmes et des hommes, des familles, des situations financières parfois complexes... Tout ne se résume pas à faire de simples économies budgétaires sur le dos, encore et toujours, de fonctionnaires qui subissent depuis bien trop longtemps le bon vouloir du pouvoir politique.

Dans un contexte où « la prévention des risques psychosociaux doit demeurer une priorité » (Note d'Orientation Ministérielle 2019), croyez-vous réellement que la santé physique et mentale des agents peut à tout le moins s'améliorer lorsque la communication partielle qui a été réalisée reste approximative, tant sur les modalités organisationnelles (permanence des Maisons de Service au Public, conseillers auprès des collectivités...) que sur son calendrier d'application ?

Certes, la DRFIP nous répondra que nous ne sommes qu'en phase de concertation. Mais celle-ci, officiellement de 4 mois, est réduite à deux mois du fait de la période estivale..

Les conséquences d'un projet sur les conditions de travail et la santé au travail constituent le coeur du débat en CHS-CT qui doit être informé le plus en amont possible. Les représentants du personnel, les médecins de prévention, l'ISST, les assistantes sociales doivent pouvoir identifier les modifications et les changements prévisibles liés à un projet. Encore faut-il qu'ils en soient informés !

Nous doutons de la volonté des Administrations de respecter les règles de fonctionnement des instances, puisque nous avons constaté à nouveau la non transmission de fiches de signalement, d'accidents de services (DRFIP notamment) ou encore d'informations sur les travaux en cours à la Brigade de Surveillance du Havre, la BSEP.

Le mal-être des agents du Ministère est accru, tant à cause de ces restructurations incessantes que de par la manière dont elles sont annoncées et menées. Tout ceci sera bien sûr aggravé par l'augmentation des suppressions d'emploi à venir. Pour ces raisons, les acteurs de prévention que nous sommes dénonçons ces projets et exigeons une meilleure prise en compte des agents.

Les représentants des personnels FO Finances, Solidaires Finances, CFDT Finances en CHS-CT de Seine-Maritime s'opposent également fermement au principe de fusion des instances prévu par la note d'orientation 2019. La perte d'un budget indépendant ne fera qu'aboutir à un affaiblissement des réalisations dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de vie au travail, ce qui sera catastrophique et irréversible dans un contexte où les agents, plus en souffrance que jamais, font part de besoins fondamentaux.